Le 15 juin 2018

Monsieur le Président de la République,

Les citoyens européens et notamment français manifestent régulièrement mais souvent trop discrètement leurs inquiétudes quant à l'incidence de l'environnement d'aujourd'hui sur leur santé, une incidence dont nous savons qu'elle joue un rôle déterminant dans la Croissance économique et le Développement durable.

Nous savons aussi qu'ils n'ont pas le pouvoir de choisir la qualité de l'air qu'ils respirent, ni la possibilité d'éviter d'être parfois exposés à certaines substances polluantes et encore moins la capacité à gérer le bruit, reconnu comme une nuisance majeure.

Or, nous savons que la pollution atmosphérique et les nuisances sonores générées par les avions au décollage, comme ceux en phase d'atterrissage, sont un des thèmes qui revêtent à vos yeux une importance cruciale.

Depuis novembre 2011, de nouvelles procédures d'atterrissage ont été mises en œuvre sur les aéroports franciliens, notamment pour les avions en provenance du Sud-Est à destination d'Orly, qui se sont traduites par un transfert de nuisances sur les populations du Sud Essonne. Pire encore, le bilan de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) avait démontré que, sur l'année 2013, les altitudes et les tracés présentés lors du débat public n'avaient pas été respectés. Cette situation ne connaît malheureusement pas d'évolution favorable, bien au contraire. Outre les irrespects de trajectoires, trop d'aéronefs traversent ce secteur à une altitude basse, inférieure au plafond de 4 000 Fts, soit 1 200 mètres, et quasi constante en lieu et place d'une descente continue alors qu'aucune raison opérationnelle ne le justifie.

Par ailleurs, en juin 2016, les communes du Sud Francilien ont découvert un projet de nouvelles trajectoires de décollage d'Orly par vent d'Est présentées par la Direction Générale de l'Aviation Civile et la Commission consultative de l'environnement d'Orly. De fait, ces nouvelles trajectoires, simple transfert géographique de nuisances, ne font qu'officialiser le non-respect des trajectoires officielles essentiellement par les contrôleurs aériens et par voie de conséquence par les compagnies aériennes. Un point clé demeure : la définition du VPE, Volume de Protection Environnemental, n'incite pas les compagnies aériennes à monter, privilégiant alors la prise de vitesse au détriment de la prise d'altitude.

Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP
Parc naturel régional du Gâtinais français – 20 Boulevard du Maréchal Lyautey – 91490 MILLY-LA-FORET
Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne – 76, rue Saint-Jacques – 91150 ÉTAMPES
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix – 17 rue Pierre Ceccaldi – 91410 DOURDAN
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde – Place Charles de Gaulle – 91580 ÉTRECHY
Communauté de Communes des 2 Vallées – 23 Rue de la Chapelle Saint-Blaise – 91490 MILLY-LA-FORET
Communauté de Communes du Val d'Essonne – Parvis des Communautés – BP 29 – 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

C'est la raison pour laquelle, loin de toutes polémiques inutiles et stériles et avec la volonté déterminée d'agir afin d'être positifs, constructifs et engagés pour tous ceux que ces nuisances affectent, nous proposons une modification des règles imposées aux avions de ligne dans le cadre des procédures de décollage au départ d'Orly. Ces règles vont indiscutablement diminuer les nuisances sonores et, rejoignant une des priorités de votre Gouvernement, diminuer la pollution. Nous avons baptisé ce projet alternatif « PRISALT », une solution gagnante pour tous.

Nous n'avons rien inventé, Monsieur le Président de la République, mais seulement retenu des choix déjà appliqués dans de hauts lieux de l'Aviation Internationale dont Londres Heathrow, New-York-JFK, Los Angeles, Tokyo-Haneda mais aussi de l'Aviation Française à Bâle-Mulhouse.

Actuellement, la procédure officielle « Anti-bruit » imposée aux avions est de monter à la poussée décollage jusqu'à 1.500 Fts soit 457 mètres puis, en réduisant les réacteurs à la poussée de montée, de poursuivre à la pente maximale de montée jusqu'à 3.000 Fts soit 914 mètres.

La première étape PRISALT consiste à porter la procédure de montée initiale de 3.000 Fts à 5.000 Fts soit 1.524 mètres, soit un gain de 600 mètres.

La seconde étape PRISALT, réalisée de concert avec la première, consiste à imposer un « plancher » de 10.000 Fts soit 3.050 mètres en dessous duquel, sauf exigence de sécurité aérienne, les contrôleurs ne disposeraient plus du droit de donner des « Directes », trajectoires raccourcies qui sortent des tracés officiels. Cela inciterait les compagnies aériennes à privilégier la montée à l'accélération.

Les conséquences sont incontestables. Le volume de bruit ressenti par les habitants survolés va fortement diminuer. Mais la pollution va aussi nettement diminuer car la consommation de carburant va diminuer ; en effet, quand la densité de l'air est plus faible, l'avion va plus vite pour une même vitesse affichée. En altitude, il va donc plus vite. La quantité d'air diminuant avec l'altitude, il en va donc de même pour la quantité de carburant nécessaire.

Cette solution est aussi valable pour les mouvements d'atterrissage provenant du Sud Est permettant de remonter l'altitude des avions sur les axes existants. Elle représente donc les mêmes avantages en termes de limitation des nuisances aériennes.

Elle est le fruit d'un travail approfondi réalisé par des professionnels de l'aviation, commandants de bord particulièrement, en lien avec les associations et les élus locaux, tout particulièrement ceux des territoires du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, des Communautés de Communes Dourdannais en Hurepoix, Entre Juine et Renarde (CCEJR), des 2 Vallées (CC2V) et du Val d'Essonne (CCVE), ainsi que de Grand Paris Sud et leurs communes ayant déjà délibéré à ce sujet.

Monsieur le Président de la République, nous sollicitons de votre haute bienveillance la possibilité de pouvoir vous présenter cette proposition que nous avons baptisée « PRISALT ».

Nous sommes certains que votre Gouvernement sera convaincu par la simplicité et l'efficacité de notre proposition qui pourrait très bien être étendue à tout le territoire français, les nuisances et la pollution n'étant pas une particularité du seul Sud Francilien.

Dans l'espoir d'avoir réussi à vous sensibiliser sur ce sujet capital, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président de la République, les marques de notre plus profond respect.

Franck MARLIN
Député de l'Essonne
Maire honoraire d'Etampes

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
Président du Parc naturel régional
du Gâtinais français
Maire de Boigneville

Johann MITTELHAUSSER
Président de la Communauté d'Agglomération
de l'Étampois Sud-Essonne
Maire d'Angerville

Pascal SIMONNOT
Président de la Communauté de Communes
des Deux Vallées
Maire de Moigny-sur-Ecole

Yannick HAMOIGNON
Président de la Communauté de Communes
du Dourdannais en Hurepoix
Maire de Roinville-sous-Dourdan

Patrick IMBERT
Président de la Communauté de Communes
du Val d'Essonne
Vice-président du Conseil départemental
de l'Essonne

Jean-Marc FOUCHER
Président de la Communauté de Communes
Entre Juine et Renarde
Maire de Villeconin

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Vice-président du Conseil régional Île-de-France
Maire de Mennecy

Gérard HEBERT
Conseiller régional d'Île-de-France

Caroline PARATRE
Vice-présidente du Conseil départemental
de l'Essonne

Guy CROSNIER
Président délégué du Conseil départemental
de l'Essonne
Maire de La Forêt Sainte-Croix

Marie-Claire CHAMBARET
Présidente déléguée du Conseil départemental
de l'Essonne
Maire de Cerny

Marie-Claude HEURTEAUX
Maire d'Abbéville-la-Rivière

Denis MEUNIER
Maire d'Auvers-Saint-Georges

Jacques BERNARD
Maire de Baulne

Evelyne THOUEMENT
Maire de Bois-Herpin

Francis TASSIN
Maire de Boutervilliers

Michel ROULAND
Maire de Brières-les-Scellés

Jean-Louis CHANDELIER
Maire de Brouy

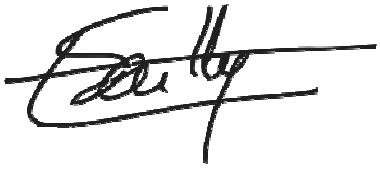
Jérôme DESNOUE
Maire de Champmotteux

Claude DUVAL
Maire de Courdimanche-sur-Essonne

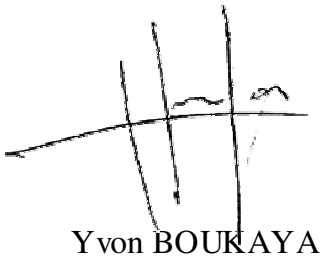
Jean-Christophe HARDY
Maire de D'Huison-Longueville

David LOIGNON
Maire d'Estouches

Bernard LAPLACE
Maire d'Étampes



Elisabeth DAILLY
Maire d'Etréchy



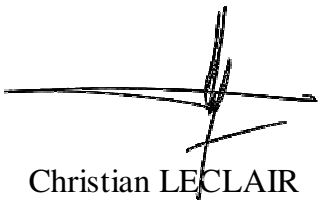
Yvon BOUKAYA
Maire de Fontaine-la-Rivière



Alain EECKEMAN
Maire de Gironville-sur-Essonne



Mariannick MORVAN
Maire de La Ferté-Alais



Christian LECLAIR
Maire de Maisse



Henri SERGENT
Maire de Marolles-en-Beauce



Guy DESMURS
Maire de Méréville



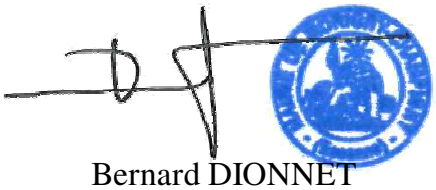
Sabine FURMAN
Maire de Mespuits



Patrick SAINSARD
Maire de Milly-la-Forêt



Jean-Pierre BELJAMBE
Maire de Monnerville



Bernard DIONNET
Maire de Morigny-Champigny



Jean-Claude REVEAU
Maire d'Ormoy-la-Rivière



Claude FAUCONNIER
Maire de Plessis Saint-Benoît



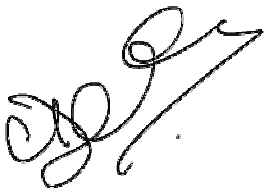
Patrick PAGES
Maire de Prunay-sur-Essonne



Christian GUERTON
Maire de Puiselet-le-Marais



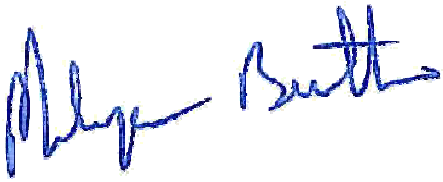
Yves GAUCHER
Maire de Saclas



Christèle DELOISON
Maire de Saint-Cyr-la-Rivière



Stéphane DEMEULEMEESTER
Maire de Saint-Hilaire



Philippe BERTHON
Maire de Soisy-sur-Ecole



Jean PERTHUIS
Maire de Valpuiseaux



Gino BERTOL
Maire de Videlles

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS